



Age limite pour reconnaître son enfant?

Par **gabyielle**, le **10/05/2011** à **11:35**

Bonjour, rnrnje suis belge et il y a quelque années, j'ai vécu une relation avec une française.rnrnAprès notre séparation, j'ai appris qu'elle était enceinte, nous avons essayé de nous remettre ensemble mais cela ne fonctionnait pas.rnrnElle a accouché sans que je le sache, et n'a pas voulu que je reconnaisse l'enfant.rnrnElle me permet de le voir de temps en temps quand bon lui semble.rnrnAyant une meilleur stabilisation sentimentale et financière, je voudrais entamer les démarches pour pouvoir reconnaître MON enfant.rnrn- j'aurai aimé savoir si il existait un âge limite pour reconnaître un enfant?rnrn- n'ayant pas l'acte de naissance, comment puis je faire? vu que la mère s'y oppose formellement?rnrn- dois je prendre un avocat de son département ou puis je prendre un avocat belge?rnrnD'avance, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce message.rnrnComme dirait balavoine, C'est Mon fils, ma bataille....